



**MANGER  
DEMAIN**

L'alimentation durable en **Wallonie**

Avec le soutien de  
la



**Wallonie**



**ÉTAT DES LIEUX  
DE L'ALIMENTATION  
DURABLE EN WALLONIE**

**TERRITOIRE — POPULATION**  
INDICATEURS SOCIO—ÉCONOMIQUES ET  
HABITUDES ALIMENTAIRES :  
LES CHIFFRES CLÉS



# TABLE DES MATIÈRES

I. TERRITOIRE – POPULATION INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES	4
A. RÉGION WALLONNE	4
B. BRABANT WALLON	8
C. HAINAUT	10
D. LIÈGE	12
E. LUXEMBOURG	14
F. NAMUR	16
2. HABITUDES ALIMENTAIRES	18
A. BUDGET DES MÉNAGES	18
B. GASPILLAGE ALIMENTAIRE	19
C. RECOMMANDATIONS DIÉTÉTIQUES	19
D. CONSOMMATION DE PRODUIT BIO	19
E. APPROVISIONNEMENT ET CIRCUITS COURTS	20



# I. TERRITOIRE — POPULATION

## INDICATEURS SOCIO—ÉCONOMIQUES

### A. RÉGION WALLONNE

#### TERRITOIRE

Selon l'[Association des Provinces wallonnes](#)<sup>1</sup>, « les provinces – de même que les communes – existent en droit public belge depuis la naissance de l'État en 1830-1831. Elles constituent donc des éléments constants dans un contexte juridique et politique qui a quant à lui beaucoup évolué. Toutefois, les institutions provinciales puisent leurs racines dans un passé antérieur à la Révolution belge et à la création du Royaume de Belgique puisque l'origine du tracé des limites provinciales, qui ont relativement peu évolué depuis lors, date de 1795 ».

La Région wallonne, c'est 16.901 km<sup>2</sup>, 262 communes et 5 provinces : le Brabant wallon, le Hainaut, Liège, le Luxembourg et la province de Namur.



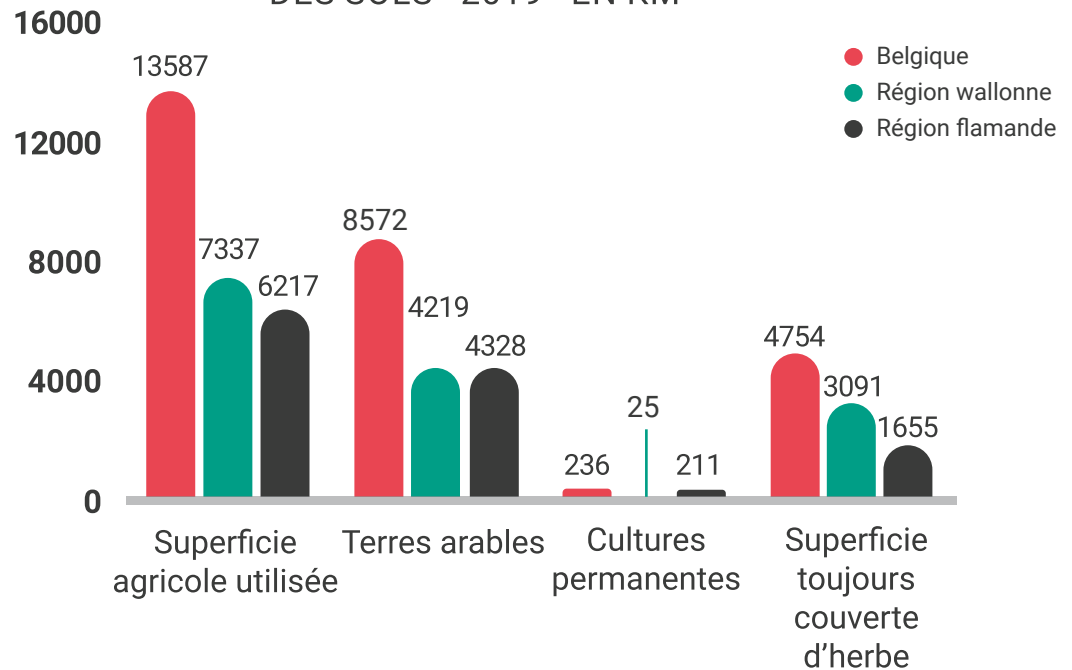
La Région wallonne est composée de 57% de terres arables, 0,3% de cultures permanentes et 42% de superficie toujours couverte d'herbes.

<sup>1</sup><https://apw.be/provinces/historique/>

<sup>2</sup>[https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gion\\_wallonne#/media/Fichier:Wallon%C3%ABProvinces.png](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9gion_wallonne#/media/Fichier:Wallon%C3%ABProvinces.png)



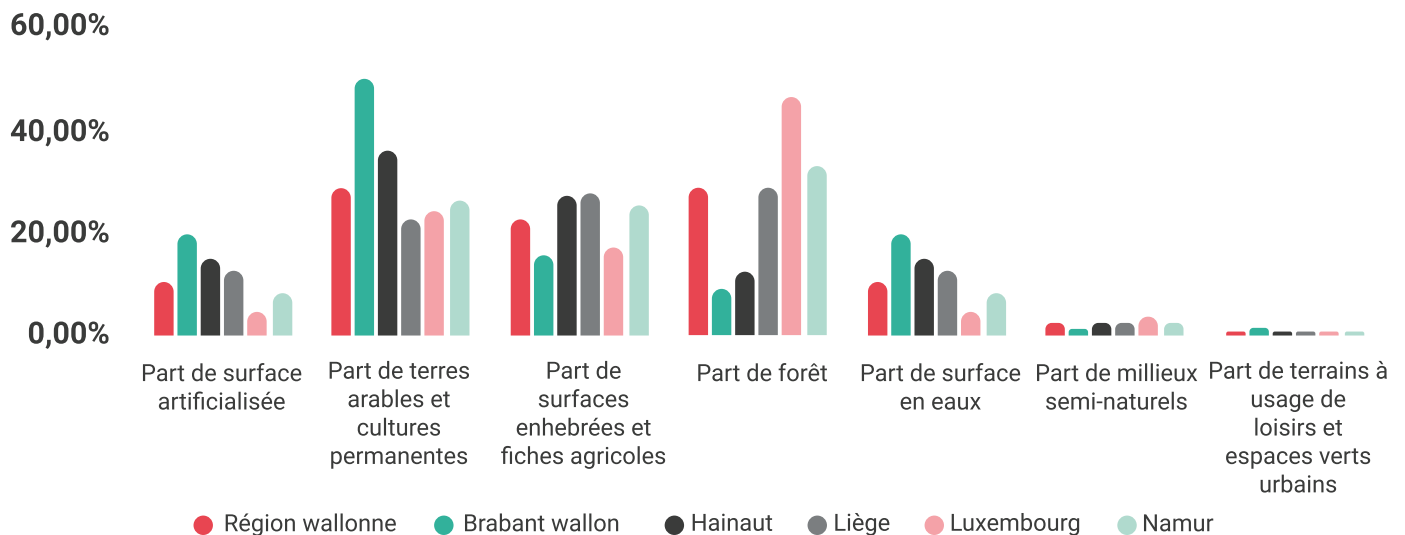
## COMPARAISON DE L'UTILISATION DES SOLS - 2019 - EN KM<sup>2</sup>



On peut constater que la Région wallonne comprend plus de la moitié (54%) de la surface agricole utilisée belge (contre 45,7% [en région flamande](#)<sup>3</sup>). Au niveau de chaque sous-catégorie, nous constatons que :

- 49% de terres arables belges sont situées en Région wallonne (contre 50,5% en Région flamande) ;
- 10 % des cultures permanentes belges sont situées en Région wallonne ;
- 65% des superficies belges toujours couvertes d'herbes sont situées en Région wallonne. Les régions agricoles wallonnes seront présentées plus en détail dans le chapitre 2, consacré à l'agriculture.

## UTILISATION DU SOL - 2020 <sup>4</sup>



C'est le Brabant wallon qui a la plus grande part de superficie artificialisée (19,4%) et le Luxembourg qui en a le moins (5,1%). Le Brabant wallon est également la province avec la plus grande part de terres arables et de cultures permanentes (49,3%), alors que Liège n'en a que 22,2%.

C'est à Liège et dans le Hainaut que se trouvent les terres enherbées et [les friches agricoles](#)<sup>5</sup>, même si Namur est assez proche également. Bien entendu, c'est dans le Luxembourg que la part de forêts est la plus importante (contrairement au Brabant wallon).

<sup>3</sup><https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/8.1%20Land-%20en%20tuinbouwbedrijven/DBREF-L05-2019-TAB-C-FR.xls>

<sup>4</sup>[https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&theme\\_id=1&indicateur\\_id=215700&sel\\_niveau\\_catalogue=T&ordre=0](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=1&indicateur_id=215700&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0)

<sup>5</sup>[https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&indicateur\\_id=215700&ordre=11&periode=01/01/2020&niveau\\_agre=P&sel\\_niveau\\_catalogue=T](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&indicateur_id=215700&ordre=11&periode=01/01/2020&niveau_agre=P&sel_niveau_catalogue=T)



## POPULATION <sup>6</sup>

Elle héberge 3.645.243 habitants, avec une densité moyenne de 215.7 habitants par km<sup>2</sup>. L'espérance de vie y est de 80,3 ans (hommes et femmes). Le revenu disponible par habitant est en moyenne de 18.815€/an et le taux de chômage de longue durée (> 2 ans) est de 4,2%.

	Région wallonne <sup>7</sup>	Belgique <sup>8</sup>
Nombre d'habitants - au 01/01/20	3.645.243	11.492.641 (2020)
Densité - 01/01/20	215,7 hab/km <sup>2</sup>	374 hab/km <sup>2</sup>
Espérance de vie - 2010-2019	75.7 ans	81,1 ans
Taux de mortalité standardisé sur base de l'âge (sur 100.000 habitants) – Hommes – 2008-2017	1.459/100.000	/
Taux de mortalité standardisé sur base de l'âge (sur 100.000 habitants) – Femmes – 2008-2017	938/100.000	/
Pourcentage de mortalité prématurée - 2008-2017 Hommes	26,4%	/
Pourcentage de mortalité prématurée - 2008-2017- Femmes	13,7%	/
Taux de chômage de longue durée (>2ans) - 2018	4,2%	/
Revenu disponible par habitant - 2017	18.815€/an <sup>9</sup>	18.331€/an <sup>10</sup>

En termes de mortalité, [les chiffres<sup>11</sup>](#) sont les suivants :

Nombre total de décès	2017	2018	2019	2020	Moyenne 2017-2019 vs 2020
Belgique	109.629	110.645	108.745	127.134	16%
Région flamande	62.530	63.397	62.420	70.880	13%
Région wallonne	38.068	38.329	37.409	45.249	19%

En termes de chômage, [les chiffres<sup>12</sup>](#) sont les suivants :

	Belgique	Région wallonne	Région flamande
2019 – en pourcentage de la population	5,4%	7,2%	3,3%
2018 – en pourcentage de la population	6,0%	8,5%	3,5%
2017 – en pourcentage de la population	7,1%	9,8%	4,4%



Les chiffres repris dans les fiches par province sont les taux de chômage de longue durée (>2 ans).

<sup>6</sup>[https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&indicateur\\_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2020&niveau\\_agre=P&sel\\_niveau\\_catalogue=T](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&indicateur_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2020&niveau_agre=P&sel_niveau_catalogue=T)

<sup>7</sup>Sources communes : <https://walstat.iweps.be/>

<sup>8</sup><https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>

<sup>9</sup>Chiffres de 2017 - [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=A&indicateur\\_id=209302&ordre=0&periode=2017&niveau\\_agre=P&sel\\_niveau\\_catalogue=T](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=A&indicateur_id=209302&ordre=0&periode=2017&niveau_agre=P&sel_niveau_catalogue=T)

<sup>10</sup><https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/revenus-fiscaux>

<sup>11</sup><https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/mortalite-et-espérance-de-vie/mortalite-generale>

<sup>12</sup><https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage/plus>

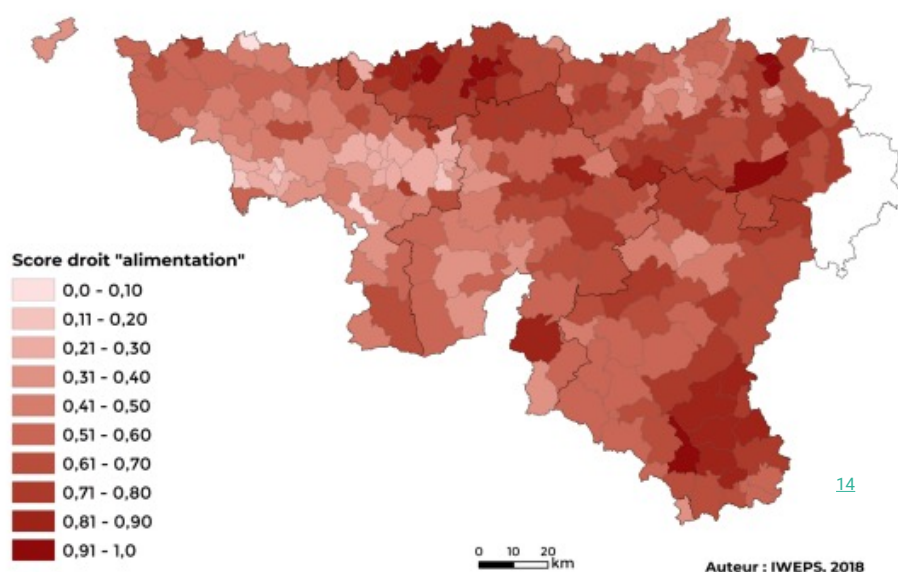
L'ISADF<sup>13</sup> – Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux – est élaboré par l'IWEPS à la demande du gouvernement wallon dans le cadre de la réforme du Plan de cohésion sociale.

Il poursuit un double objectif :

- Rendre compte de l'accès effectif de la population de chaque commune aux droits fondamentaux et contribuer à l'établissement (facultatif) d'un diagnostic local de cohésion sociale et à l'identification de besoins locaux ;
- Fournir des critères objectifs au subventionnement des communautés francophones candidates pour la mise en œuvre du plan d'actions (2020-2025)



## DROIT À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE, ADÉQUATE ET DE QUALITÉ



La répartition spatiale des valeurs pour ce droit montre qu'une grande majorité des communes du Hainaut à l'ouest de la Région ont des valeurs faibles, traduisant des accès défavorisables à une alimentation de qualité. Les faibles valeurs concernent aussi quelques communes du sud de la province de Namur, mais également à l'ouest de la ville de Liège. Les valeurs les plus élevées sont situées en Brabant wallon et dans la province de Luxembourg, en particulier au sud de celle-ci.



**CE GRAPHIQUE PERMET EN UN COUP D'ŒIL DE REPÉRER LES RÉGIONS AVEC LES VALEURS LES PLUS FAIBLES CONCERNANT LE DROIT À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE, ADÉQUATE ET DE QUALITÉ. LA PROVINCE DU HAINAUT EST MOINS BIEN LOTIE QUE LES AUTRES, CONTRAIREMENT AU BRABANT WALLON.**

<sup>13</sup>Les indicateurs retenus sont les suivants :

- Droit à un revenu conforme à la dignité humaine
- Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité
- Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale
- Droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales
- Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication
- Droit à l'éducation et à l'enseignement
- Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau

- Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté
- Droit à la mobilité
- Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle
- Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle
- Droit à la participation citoyenne et démocratique
- Droit à l'épanouissement social et culturel
- Droit de l'enfant, droit à la protection de l'enfant
- Population à risque

## B. BRABANT WALLON

### TERRITOIRE



15

	Brabant wallon	Région wallonne
Surface (en km <sup>2</sup> )	1.090	16.901
Pourcentage par rapport à la Région wallonne	6,0%	/
Nombre de communes	27	262
Nombre d'arrondissements	1	20
Bassins de vie	1	10

Le Brabant wallon représente 6% de la région wallonne, ce qui en fait la plus petite province du territoire avec ses 1090 km<sup>2</sup>.

Le Brabant wallon regroupe 27 communes – dont Wavre est le chef-lieu – pour une superficie de 1.090 km<sup>2</sup>, soit 3,6 % du territoire national et 6% du territoire wallon.

Le Brabant wallon est également spécialisé dans l'industrie de haute technologie. C'est aussi la deuxième région d'Europe dont la population active affiche 22 % de scientifiques.

Le Brabant wallon dispose d'une position centrale en Belgique, particulièrement bien connectée, puisque la province partage des frontières avec les provinces du Hainaut, de Namur, de Liège et du Brabant flamand et se situe à proximité de la région

de Bruxelles-Capitale à laquelle elle est reliée par des réseaux routier et ferroviaire développés. Cette localisation encourage les populations à s'y installer de par la facilité d'accès à l'emploi local et à l'emploi des régions voisines.

Le Brabant wallon représente 8,8% de la surface agricole utilisée en Wallonie. La part de surface artificialisée est plus importante dans le Brabant wallon (19,4%) qu'en Région wallonne (10,7%) ; la part des terres arables (49,3%) et la part de surface en eaux (19,4%) est plus importante également (respectivement 28,5% et 10,7%) ; la part de forêt (8,8%) et la part de surfaces enherbées et friches agricoles (15,7%) sont moindres qu'en Région wallonne (29,3% et 23,2%) ; la part de terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains est plus importante qu'en Région wallonne (1,3% contre 0,6%)<sup>16</sup>.

<sup>15</sup>[https://fr.wikipedia.org/wiki/Province\\_du\\_Brabant\\_wallon#/media/Fichier:Province\\_of\\_Walloon\\_Brabant\\_\(Belgium\)\\_location.svg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Province_du_Brabant_wallon#/media/Fichier:Province_of_Walloon_Brabant_(Belgium)_location.svg)

<sup>16</sup><https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/8.1%20Land-%20en-%20uinbouwbedrijven/DBREF-105-2015-TAB-C-FR.xls>



	Brabant wallon <sup>18</sup>	Région wallonne
Nombre d'habitants - au 01/01/20	406.019	3.645.243
Pourcentage de la Région wallonne	11,1%	/
Densité - 01/01/20	370,1 hab/km2	215,7 hab/km2
Espérance de vie - 2010-2019	78,3 ans	75,7 ans
Taux de mortalité standardisé sur base de l'âge (sur 100.000 habitants) – Hommes – 2008-2017	1.217	1.459
Taux de mortalité standardisé sur base de l'âge (sur 100.000 habitants) – Femmes – 2008-2017	812	938
Taux de mortalité prématurée - 2008-2017 - Hommes	22,6	26,4
Taux de mortalité prématurée - 2008-2017 - Femmes	12,4	13,7
Taux de chômage de longue durée (>2ans) - 2018	2,9%	4,2%
Revenu disponible par habitant - 2017	22.255€/an	18.815€/an

Cette petite province compte 11.1% des habitants de la région, mais est la plus densément peuplée (370.1 habitants au km<sup>2</sup>).

Les communes les plus peuplées sont Braine-l'Alleud (± 40.000 hab.), Wavre (± 34.000 hab.), Ottignies-Louvain-la-Neuve (± 31.500 hab.), Waterloo (± 30.000 hab.) et Nivelles (± 28.400 hab.). Inversement, les communes les moins peuplées sont Hélécinne, Incourt, Ramillies, Ittre et Walhain. À l'exception d'Ittre, il s'agit de communes localisées dans la partie Est de la province (Hesbaye brabançonne). Au total, la province compte 11 communes accueillant moins de 10.000 habitants.

Depuis 1991, soit en une période de vingt-cinq ans, la population du Brabant wallon n'a cessé d'augmenter, avec un accroissement de 2.900 habitants par an. Ainsi, la population du Brabant wallon est passée de 321.304 habitants en 1991 à ce qu'elle est aujourd'hui.

L'accroissement de la population en Brabant wallon s'explique principalement par les flux migratoires (habitants de Bruxelles venant s'installer). En effet, 73% de la croissance de population des 20 dernières années s'explique par ces flux, alors que les 27% de l'accroissement restant s'expliquent par le solde naturel.

L'espérance de vie et le revenu disponible par habitant se situent bien au-dessus de la moyenne de la Région wallonne. Avec 147.235 emplois (dont 20% d'indépendants), plus de 10 000 entreprises, un parc d'activités scientifiques et 7 d'activités économiques, le Brabant wallon se positionne comme un grand pôle économique.

Le revenu moyen (net imposable) par habitant n'a cessé de croître ces dernières années. Il était, dans le Brabant wallon, de 15.477 € en 2005

et de 20.167 € en 2014, soit une croissance de 30,3 % sur 10 ans. En 2014, le revenu brabançon wallon moyen par habitant était 21 % plus élevé que le revenu moyen wallon et 14 % plus élevé que le revenu moyen belge.

Corollairement, le taux de chômage de longue durée, mais aussi le taux de mortalité et le taux de mortalité prématurée sont bien inférieurs aux moyennes de la région.

Dans le cadre de la réforme du Plan de cohésion sociale, un indicateur synthétique permettant de classer les différentes communes selon leur niveau de cohésion sociale a été établi : l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF).

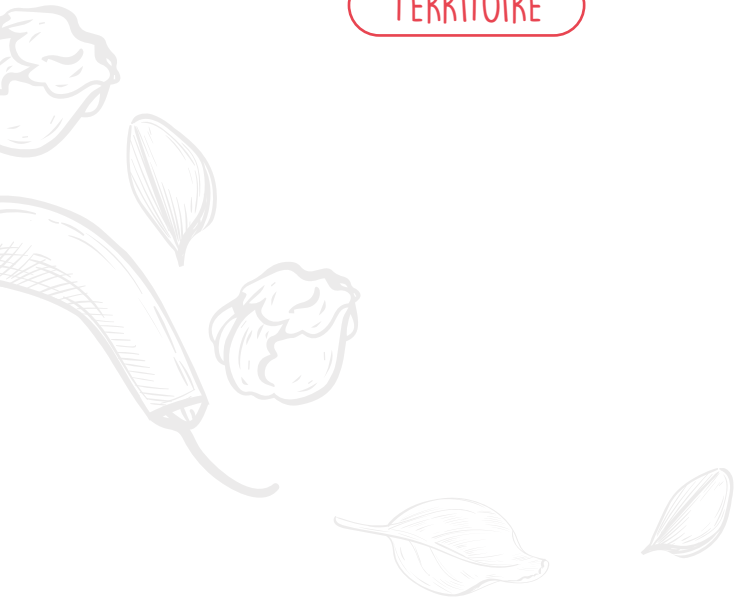
L'indicateur est construit par rapport à la moyenne wallonne. Dès lors, un indicateur négatif reflète une situation plus favorable que la Wallonie et un indicateur positif reflète une situation moins favorable. Il apparaît qu'une seule commune brabançonne wallonne soit dans une situation moins favorable que la moyenne wallonne. Il s'agit de la commune de Tubize.

<sup>17</sup>[https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&indicateur\\_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2020&niveau\\_agre=P&sel\\_niveau\\_catalogue=T](https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&indicateur_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2020&niveau_agre=P&sel_niveau_catalogue=T)

<sup>18</sup>Source commune : <https://walstat.iweeps.be/>

# C. HAINAUT

## TERRITOIRE



	Hainaut	Région wallonne
Surface (en km <sup>2</sup> )	3.786	16.901
Pourcentage par rapport à la Région wallonne	22%	/
Nombre de communes	69	262
Nombre d'arrondissements	7	20
Bassins de vie	3	10

Le Hainaut, avec ses 3.786 km<sup>2</sup>, est une province moyenne en termes de superficie.

Le territoire hennuyer possède 69 communes, 7 arrondissements (Tournai – Mouscron, Ath, Mons, Soignies, La Louvière, Charleroi, Thuin) et 3 bassins de vie :

- Le Bassin de Wallonie picarde (faisant elle-même partie de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai)
- Le Bassin du Hainaut Centre et
- Le Bassin de Hainaut Sud constituant, avec 5 communes de la Province de Namur, Charleroi Métropole.

Notons également que des dynamiques spécifiques se développent notamment dans la Région du Centre ou dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (cf. Botte du Hainaut).

Le tableau ci-dessous nous indique les différentes compositions du sol en regard de la région wallonne.

La part de surface artificialisée est plus importante dans le Hainaut (14.9%) qu'en Région wallonne (10.7%) ; la part des terres arables et cultures permanentes également : 36.1% contre 28.5 en Région wallonne ; la part des forêts est bien moindre : 12.7% contre 29.3%<sup>20</sup>.

<sup>19</sup>[https://fr.wikipedia.org/wiki/Province\\_de\\_Hainaut](https://fr.wikipedia.org/wiki/Province_de_Hainaut)

<sup>20</sup><https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/8.1%20Land-%20en-%20tuinbouwbedrijven/DBREF-L05-2015-TAB-C-FR.xls>



	Hainaut <sup>22</sup>	Région wallonne
Nombre d'habitants - au 01/01/20	1.346.840	3.645.243
Pourcentage de la Région wallonne	36,9%	/
Densité - 01/01/20	355,7 hab/km <sup>2</sup>	215,7 hab/km <sup>2</sup>
Espérance de vie - 2010-2019	74,9 ans	75,7 ans
Taux de mortalité standardisé sur base de l'âge (sur 100.000 habitants) – Hommes – 2008-2017	1.564	1.459
Taux de mortalité standardisé sur base de l'âge (sur 100.000 habitants) – Femmes – 2008-2017	968	938
Taux de mortalité prématurée - 2008-2017 - Hommes	28,2	26,4
Taux de mortalité prématurée - 2008-2017 - Femmes	14	13,7
Taux de chômage de longue durée (>2ans) - 2018	4,7%	4,2%
Revenu disponible par habitant - 2017	17.857€/an	18.815€/an

Au 1er janvier 2020, le Hainaut comptait 1.346.840 habitants, soit 36,9 % de la population wallonne. Les villes principales en termes d'habitants sont Charleroi (202.746), Mons (95.887), La Louvière (81.138), Tournai (69.083) et Mouscron (58.767).

Avec 355,7 habitants au km<sup>2</sup>, la densité de population en Hainaut est plus élevée qu'en Wallonie (215,7). Elle est aussi assez hétérogène : très importante sur l'axe urbain Charleroi-Mons, moyenne dans le nord et faible dans les communes du sud (Botte du Hainaut).

La lecture du tableau ci-dessus permet également de constater que dans le Hainaut, les indicateurs socio-économiques sont défavorables par rapport au niveau régional : L'espérance de vie est plus basse que la moyenne régionale, la mortalité est plus haute que la moyenne et le taux de chômage de longue durée est au-dessus de la moyenne. C'est également dans le Hainaut que le revenu disponible par habitant est le plus faible.

Dans le cadre de la réforme du Plan de cohésion sociale, un indicateur synthétique permettant de classer les différentes communes selon leur niveau de cohésion sociale a été établi : l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF).

Sur les 69 communes hennuyères, 55 ont un résultat inférieur à la médiane.

Le constat est encore plus défavorable en ce qui concerne le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité<sup>23</sup> : 60 communes hennuyères ont un résultat inférieur à la médiane.

<sup>21</sup>[https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&indicateur\\_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2020&niveau\\_agre=P&sel\\_niveau\\_catalogue=T](https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&indicateur_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2020&niveau_agre=P&sel_niveau_catalogue=T)

<sup>22</sup>Source commune : <https://walstat.iweeps.be>

<sup>23</sup>Indicateur synthétique basé sur le pourcentage de la population ayant un accès piéton à un commerce alimentaire de plus de 100m<sup>2</sup> (commerce situé dans un rayon de 700 m du lieu d'habitation), sur le pourcentage de la population ayant un accès piéton (1400 m) à un lieu de distribution de l'aide alimentaire, sur le pourcentage d'élèves de 6<sup>e</sup> primaire en surcharge pondérale (obésité comprise) et sur le pourcentage de la population qui recourt à l'aide alimentaire agréée par le FEAD.





## D. LIÈGE

### TERRITOIRE



24

	Liège	Région wallonne
Surface (en km <sup>2</sup> )	3.862	16.901
Pourcentage par rapport à la Région wallonne	23%	/
Nombre de communes	84	262
Nombre d'arrondissements	4	20
Bassins de vie	4	10

La province de Liège fait 23 % de la Région wallonne et est la province qui compte le plus de communes (84) et le plus de bassins de vie : Hesbaye, Liège-Métropole, Verviers et les cantons de l'Est. Elle a 4 arrondissements administratifs : Liège, Verviers, Huy, Waremme.

Les terres agricoles représentent 49,5%<sup>25</sup> du territoire liégeois<sup>26</sup>, ce qui est moins important qu'au niveau régional (52%). La part des surfaces artificialisées y est également légèrement plus importante : 12,8 %, contre 11 % en Wallonie. La part des terres agricoles, qui poursuit sa lente descente en Wallonie (passant de 52,4% en 2011 à 51,7% en 2019) est encore plus faible dans la province de Liège avec 49,5%.

<sup>24</sup>[https://fr.wikipedia.org/wiki/Province\\_de\\_Li%C3%A8ge#/media/Fichier:Province\\_of\\_Liege\\_\(Belgium\)\\_location.svg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Province_de_Li%C3%A8ge#/media/Fichier:Province_of_Liege_(Belgium)_location.svg)

<sup>25</sup>[http://www.spi.be/upload/socioeconomique/donnees\\_socioeco/PDSE-ETUDES-STA-apercu-socio-economique-de-la-province-de-liege.pdf](http://www.spi.be/upload/socioeconomique/donnees_socioeco/PDSE-ETUDES-STA-apercu-socio-economique-de-la-province-de-liege.pdf)

<sup>26</sup><https://www.provincdeliege.be/fr/agriculture>



	Liège	Région wallonne
Nombre d'habitants - au 01/01/20	1.109.800	3.645.243
Pourcentage de la Région wallonne	30,4%	/
Densité - 01/01/20	287,7 hab/km2	215,7 hab/km2
Espérance de vie - 2010-2019	76 ans	75,7 ans
Taux de mortalité standardisé sur base de l'âge (sur 100.000 habitants) – Hommes – 2008-2017	1.439	1.459
Taux de mortalité standardisé sur base de l'âge (sur 100.000 habitants) – Femmes – 2008-2017	961	938
Taux de mortalité prématurée - 2008-2017 - Hommes	24,2	26,4
Taux de mortalité prématurée - 2008-2017 - Femmes	13,1	13,7
Taux de chômage de longue durée (>2ans) - 2018	4,8%	4,2%
Revenu disponible par habitant - 2017	18.448€/an	18.815€/an

La province de Liège compte quelque 1.109.800 habitants (30.4% des habitants de la Région wallonne). Les villes principales en termes d'habitants sont Liège (200.000), Seraing (65000), Verviers (50000).

C'est une province plus densément peuplée que la moyenne, où l'espérance de vie, le taux de mortalité et le revenu disponible par habitant sont dans la moyenne. Par contre, Liège se distingue, bien malgré elle, par son taux de chômage de longue durée le plus haut des 5 provinces.

Les indicateurs socio-sanitaires sont très légèrement défavorables en [Province de Liège](#)<sup>27</sup>.

A titre d'exemples : l'espérance de vie et principalement sur l'axe industriel traditionnel Mosan, le taux de mortalité des femmes, le taux de chômage de longue durée ou encore le revenu disponible par habitant.

Dans le cadre de la réforme du Plan de cohésion sociale, un indicateur synthétique permettant de classer les différentes communes selon leur niveau de cohésion sociale a été établi : l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF).

Sur les 84 communes liégeoises, ce sont de nouveau celles qui sont sur l'axe industriel traditionnel mosan qui ont un résultat inférieur à la médiane (ainsi que Spa).

Le constat est encore plus défavorable en ce qui concerne le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité<sup>29</sup> : 27 communes de la Province (1/3) ont un résultat inférieur<sup>30</sup> à la médiane.

<sup>27</sup> [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&indicateur\\_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2020&niveau\\_agre=P&sel\\_niveau\\_catalogue=T](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&indicateur_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2020&niveau_agre=P&sel_niveau_catalogue=T)

<sup>28</sup> <http://www.provincedeliege.be/sites/default/files/media/11579/161219%20Tableau%20de%20Bord%202016%20HD%20-%20Imprimerie.pdf>

<sup>29</sup> Indicateur synthétique basé sur le pourcentage de la population ayant un accès piéton à un commerce alimentaire de plus de 100m<sup>2</sup> (commerce situé dans un rayon de 700 m du lieu d'habitation), sur le pourcentage de la population ayant un accès piéton (1400 m) à un lieu de distribution de l'aide alimentaire, sur le pourcentage d'élèves de 6<sup>e</sup> primaire en surcharge pondérale (obésité comprise) et sur le pourcentage de la population qui recourt à l'aide alimentaire agréée par le FEAD.

<sup>30</sup> [https://isadf.iweps.be/isadf.php?select=1&indicateur\\_id=2000200](https://isadf.iweps.be/isadf.php?select=1&indicateur_id=2000200)

# E. LUXEMBOURG

## TERRITOIRE



31

	Luxembourg	Région wallonne
Surface (en km <sup>2</sup> )	4440	16.901
Pourcentage par rapport à la Région wallonne	26%	/
Nombre de communes	44	262
Nombre d'arrondissements	5 <sup>32</sup>	20
Bassins de vie	1	10

La province du Luxembourg est la plus étendue de la Région wallonne. Elle possède 44 communes, 5 arrondissements et un bassin de vie.

La province du Luxembourg comporte 4.440 km<sup>2</sup> de superficie, soit plus d'un quart de la superficie de la Région wallonne. 41 des 44 communes de la province sont classifiées en tant que communes rurales, seules trois communes étant considérées comme semi-urbaines.

52 % du territoire est constitué de surfaces boisées et 33,2% du territoire est constitué de terres agricoles (sol peu productif et relief très accidenté). Le territoire de la province de Luxembourg s'articule autour de plusieurs pôles urbains reliés par des axes routiers et ferroviaires importants qui lui donnent une ouverture particulière vers les autres régions et

vers l'international.

La province n'abritant pas de grande agglomération urbaine, sept villes agissent en réseau organisé et structurent le territoire, jouant le rôle d'animation et de mise en relation avec l'« extérieur » de la province. Ce modèle atypique est spécifique au territoire luxembourgeois.

Ces 7 communes abritent plus de 40 % de la population de la province. Il s'agit de : Arlon, Aubange, Bastogne, Durbuy, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne et Virton<sup>33</sup>.

Certaines régions de la province ont une identité forte, c'est notamment le cas de la Gaume, la Lorraine, la Famenne ou encore l'Ardenne.

<sup>31</sup>[https://fr.wikipedia.org/wiki/Province\\_de\\_Luxembourg#/media/Fichier:Province\\_of\\_Luxembourg\\_\(Belgium\)\\_location.svg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Province_de_Luxembourg#/media/Fichier:Province_of_Luxembourg_(Belgium)_location.svg)

<sup>32</sup>Marche en Famenne, Bastogne, Neufchâteau, Virton, Arlon

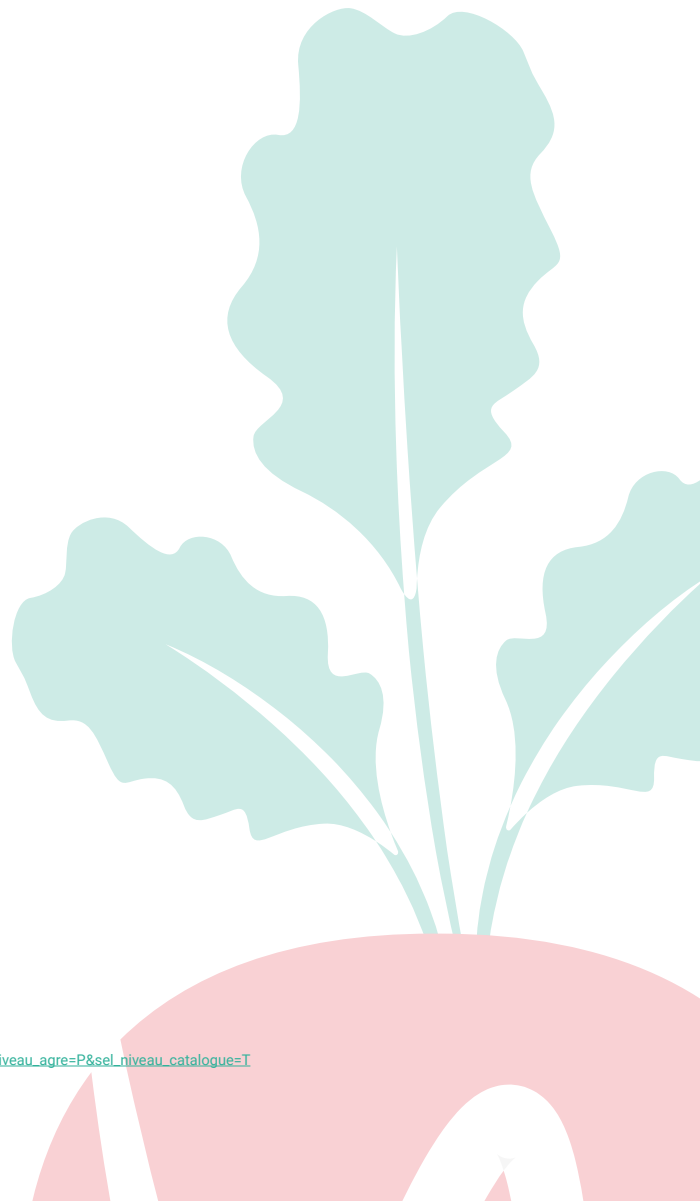
<sup>33</sup>[https://www.idelux.be/servlet/Repository/Stop\\_aux\\_caricatures?ID=44592](https://www.idelux.be/servlet/Repository/Stop_aux_caricatures?ID=44592)

	Luxembourg <sup>35</sup>	Région wallonne
Nombre d'habitants - au 01/01/20	286.752	3.645.243
Pourcentage de la Région wallonne	7,8%	/
Densité - 01/01/20	64,3 hab/km2	215,7 hab/km2
Espérance de vie - 2010-2019	76 ans	75,7 ans
Taux de mortalité standardisé sur base de l'âge (sur 100.000 habitants) – Hommes – 2008-2017	1.402	1.459
Taux de mortalité standardisé sur base de l'âge (sur 100.000 habitants) – Femmes – 2008-2017	892	938
Taux de mortalité prématurée - 2008-2017 - Hommes	27,3	26,4
Taux de mortalité prématurée - 2008-2017 - Femmes	14,6	13,7
Taux de chômage de longue durée (>2ans) - 2018	2,3%	4,2%
Revenu disponible par habitant - 2017	19.704€/an	18.815€/an



La province du Luxembourg est la plus grande province en termes de superficie, mais également celle qui accueille le moins d'habitants et qui est la moins densément peuplée de la région (64,3 hab/km<sup>2</sup>). On remarque également que si le taux de mortalité est plus bas, le taux de mortalité prématurée se situe au-dessus de la moyenne. C'est dans cette province que le taux de chômage de longue durée est le plus bas (2,3%) (à mettre en relation avec sa proximité avec le Grand-Duché du Luxembourg voisin).

Cela engendre notamment des pressions immobilières dans les régions frontalières de même que des disparités de revenus et des glissements de populations plus modestes vers l'ouest du territoire. Dans ces zones où la pression immobilière/foncière est forte, cela peut rendre compliqué et onéreux l'accès à la propriété pour les agriculteurs<sup>36</sup>.



<sup>34</sup>[https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&indicateur\\_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2020&niveau\\_agre=P&sel\\_niveau\\_catalogue=T](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&indicateur_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2020&niveau_agre=P&sel_niveau_catalogue=T)

<sup>35</sup>Source commune : <https://walstat.iweps.be>

<sup>36</sup><file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/barometre-de-l-economie-agricole-2012.pdf>, page 9

# F. NAMUR

## TERRITOIRE



37

	Namur	Région wallonne
Surface (en km <sup>2</sup> )	3666	16.901
Pourcentage par rapport à la Région wallonne	22%	/
Nombre de communes	38	262
Nombre d'arrondissements	3	20
Bassins de vie	1	10

La province de Namur représente 22% du territoire wallon et possède 38 communes, 3 arrondissements (Namur, Dinant et Philippeville) et 1 bassin de vie.

La part de surface artificialisée dans la province de Namur est légèrement plus faible (8,3%) qu'en Région wallonne (10,7%) et la part de forêt y est un peu plus importante (33% contre 29,3% en Région wallonne). Il y a également un peu plus de parts de surface enherbées et friches agricoles (25,1% contre 23,2%) et un peu moins de parts de terres arables et de cultures permanentes (26,5%) qu'en Région wallonne (28,5%)<sup>38</sup>.

<sup>37</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Province\\_de\\_Namur#/media/Fichier:Province\\_of\\_Namur\\_\(Belgium\)\\_location.svg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Province_de_Namur#/media/Fichier:Province_of_Namur_(Belgium)_location.svg)

<sup>38</sup> <https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/8.1%20Land-%20en-%20tuinbouwbedrijven/DBREF-L05-2015-TAB-C-FR.xls>



	Namur <sup>40</sup>	Région wallonne
Nombre d'habitants - au 01/01/20	495.832	3.645.243
Pourcentage de la Région wallonne	13,6%	/
Densité - 01/01/20	134,9 hab/km <sup>2</sup>	215,7 hab/km <sup>2</sup>
Espérance de vie - 2010-2019	75,5 ans	75,7 ans
Taux de mortalité standardisé sur base de l'âge (sur 100.000 habitants) – Hommes – 2008-2017	1.451	1.459
Taux de mortalité standardisé sur base de l'âge (sur 100.000 habitants) – Femmes – 2008-2017	929	938
Taux de mortalité prématurée - 2008-2017 - Hommes	27,9	26,4
Taux de mortalité prématurée - 2008-2017 - Femmes	14,5	13,7
Taux de chômage de longue durée (>2ans) - 2018	3,3%	4,2%
Revenu disponible par habitant - 2017	18.945€/an	18.815€/an

La province de Namur n'accueille que 13,6% de la population, avec une densité de 134,9 habitants au km<sup>2</sup>. L'espérance de vie, le taux de mortalité et le revenu disponible par habitant y sont moyens. Le taux de chômage de longue durée est inférieur à la moyenne de la Région wallonne.

L'arrondissement de Namur est le plus peuplé et compte 312.000 habitants. Celui de Dinant compte 109.000 habitants et celui de Philippeville 67.000.

Le territoire de la province de Namur est moins densément peuplé que la Wallonie (213 hab./ km<sup>2</sup>) et la Belgique (367 hab./km<sup>2</sup>).

Les communes présentant des densités de population les plus élevées sont situées dans l'arrondissement de Namur. On y retrouve Sambreville (816 hab./km<sup>2</sup>), Namur (630 hab./km<sup>2</sup>), Jemeppe-sur-Sambre (402 hab./km<sup>2</sup>) et Andenne (303 hab./km<sup>2</sup>), soit une partie de l'ancien sillon industriel situé en bordure de Sambre et Meuse. A l'opposé, les communes présentant les densités de population les plus faibles sont situées dans le sud de l'arrondissement de Dinant et particulièrement : Vresse-sur-Semois (26 hab./km<sup>2</sup>), Bièvre (29 hab./km<sup>2</sup>) et Gedinne (30 hab./km<sup>2</sup>). Ces communes, particulièrement rurales, sont essentiellement composées de surfaces forestières. Il en va de même dans l'arrondissement de Philippeville avec les communes de Doische et Viroinval.

La ville de Namur compte à elle seule 110.665 habitants, soit 22,82% de la population de la province.

Une espérance de vie significativement plus élevée est observée dans les communes de Assesse (80,5 ans), Ohey (79,6 ans), Gembloux (78,2 ans) et Namur (77,8 ans). A l'inverse, les hommes des communes de Ciney, Hastière, Sambreville, Couvin, Philippeville et Viroinval présentent une espérance de vie plus faible. Chez les femmes, l'espérance de vie est significativement plus importante dans les communes de Hamois (86,6 ans), Assesse (85,6 ans), Ohey (85,1 ans) et La Bruyère (85,1 ans). Par contre, l'espérance de vie se révèle inférieure dans les communes de Dinant, Hastière, Sombreffe et Couvin.

En province de Namur, on relève un taux brut de mortalité pour 1 000 habitants en 2014 s'élevant à 10,2, ce qui est similaire au taux brut wallon (10,3) et un peu plus élevé que le taux brut belge (9,4).

Par rapport à la Wallonie, une surmortalité statistiquement significative est observée dans l'arrondissement de Philippeville pour les hommes (+10,3 %) comme pour les femmes (+7,6 %). Dans l'arrondissement de Namur, on observe une sous-mortalité par rapport à la Wallonie, qui est statistiquement significative au niveau des hommes (-2,9 %) et de la population totale de l'arrondissement (-2,7 %). S'agissant de l'arrondissement de Dinant, on n'observe pas de différence statistiquement significative avec la Wallonie<sup>41</sup>.

<sup>39</sup> [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&indicateur\\_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2020&niveau\\_agre=P&sel\\_niveau\\_catalogue=T](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&indicateur_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2020&niveau_agre=P&sel_niveau_catalogue=T)

<sup>40</sup> Source commune : <https://walstat.iweps.be>

<sup>41</sup> [http://www.pplateforme-esem.be/files/tableau\\_de\\_bord\\_de\\_la\\_sante\\_en\\_province\\_de\\_namur\\_2016.pdf](http://www.pplateforme-esem.be/files/tableau_de_bord_de_la_sante_en_province_de_namur_2016.pdf)



## 2. HABITUDES ALIMENTAIRES

### A. BUDGET DES MÉNAGES<sup>42</sup>

En Wallonie, les ménages ont dépensé en moyenne 4.907€ en 2018 pour les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, soit 14 % de leurs consommations (contre 60 % du budget des ménages belges en 1920 et 36 % en 1961).

Les postes les plus importants dans ce domaine sont la viande (23 % de ce budget), le pain et les céréales (16 %), le lait, le fromage et les œufs (12 %) et les légumes (10 %).



PARTIE I

<sup>42</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages>

<sup>43</sup> <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/alimentation-durable-gaspillage-alimentaire>

<sup>44</sup> <https://www.test-achats.be/sante/alimentation-et-nutrition/durabilite-et-impact-environnemental/dossier/astuces-contre-le-gaspillage-alimentaire>

<sup>45</sup> <https://fcs.wiv-isp.be/fr/SitePages/Accueil.aspx>

<sup>46</sup> <https://siriusinsight.be/livre-blanc/bio-2020/>

<sup>47</sup> <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/MEN%206.html>

<sup>48</sup> <http://etat.environnement.wallonie.be/home/fr/tudes.html>

## B. GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Selon l'ADEME<sup>43</sup> (France), le ménage est le maillon de la consommation qui impacte le plus les pertes et gaspillages alimentaires : 33 %, contre 32 % au niveau de la production, 21% au niveau de la transformation et 14 % au niveau de la distribution.

En Belgique, on estime qu'une famille jette chaque année entre 15 et 25 kg de nourriture par an. Test Achat<sup>44</sup> a évalué ce gaspillage jusqu'à 300 € de nourriture par an.

## C. RECOMMANDATIONS DIÉTÉTIQUES

Globalement, le régime alimentaire belge se caractérise :

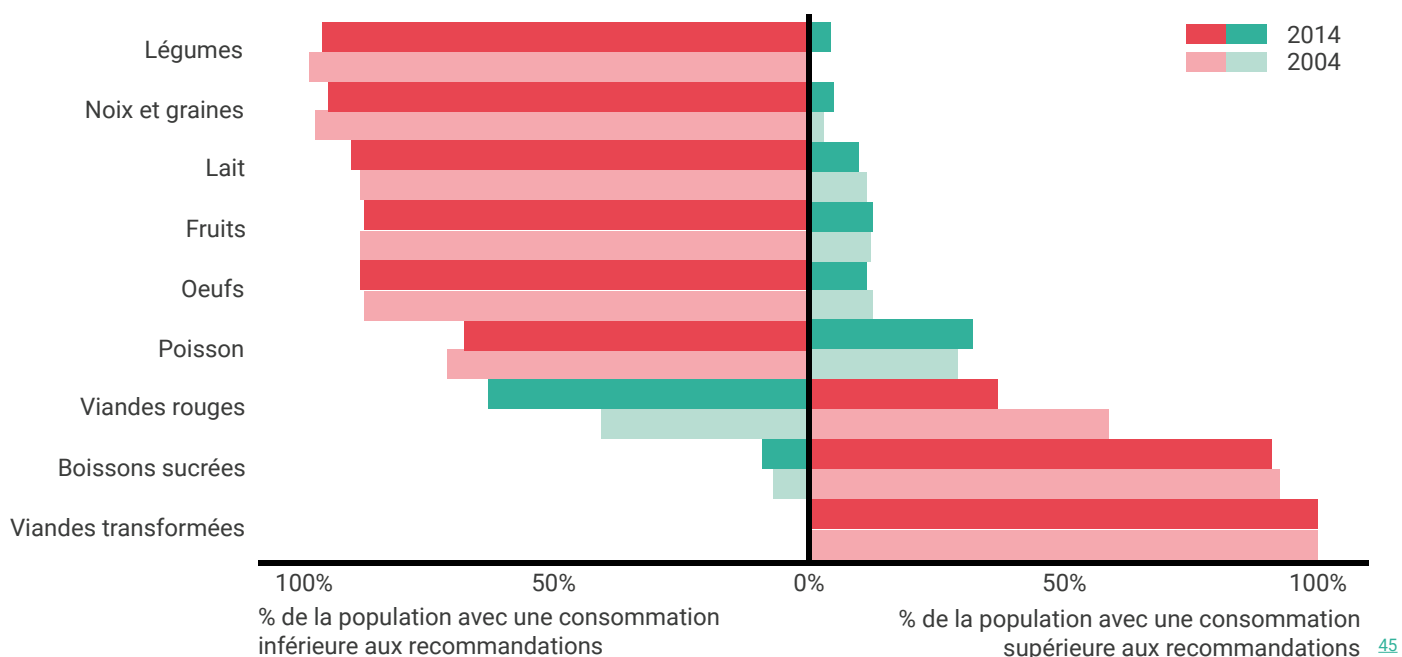
- par une consommation excessive de viande rouge, de viande transformée et de boissons sucrées ;
- par une consommation insuffisante de fruits, légumes, noix et graines, lait, œufs et poisson.

Dans l'ensemble, ces tendances ne se sont que légèrement améliorées entre 2004 et 2014.

Pour la consommation de viande rouge, en revanche, une amélioration a été observée, la proportion de consommation excessive passant de 59 % à 36 %.

### Proportion de la population au-dessus ou en dessous des recommandations nationales et internationales, par groupe alimentaire et par année, Belgique 2004-2014

SOURCE : Enquête de consommation alimentaire (FCS), Sciensano, 2004-2014



Notons qu'en 2019, le Conseil Supérieur de la Santé a revu à la hausse les quantités recommandées en la matière (250 g de fruits et 300 g de légumes par jour pour un adulte).

## D. CONSOMMATION DE PRODUITS BIO

En 2017, 9 ménages sur 10 affirment acheter au moins une fois par an un produit bio.

Néanmoins, 60 % du chiffre d'affaires bio en 2017 a été réalisé par des ménages achetant des produits bio de manière hebdomadaire. Et ces ménages représentent seulement 11% des ménages belges<sup>46</sup>.

Selon les enquêtes de consommation de GFK<sup>47</sup> (institut de sondage Growth from Knowledge) synthétisées sur le site de l'état de l'environnement wallon<sup>48</sup>, les dépenses des ménages wallons pour les produits alimentaires «bio» ont atteint 317 millions d'euros en 2018 (+ 4,5 % par rapport à 2017 et + 195,4 % par rapport à 2008), ce qui représentait une part de marché de 4,8 % des dépenses totales des ménages wallons pour l'alimentation (contre 3,2 % pour la Belgique en 2018). Les parts de marché étaient globalement en progression

sur la période 2008 - 2018 dans pratiquement tous les segments, avec un maintien dans le trio de tête des substituts de viandes, des œufs et des légumes frais, avec des parts de marché de respectivement 36,5 %, 24,1 % et 12,8 % en 2018.

La part de marché des fruits frais a quant à elle connu une progression importante pour atteindre 10,1 % en 2018.

## E. APPROVISIONNEMENT ET CIRCUITS COURTS

La grande distribution reste de loin la 1ère source d'approvisionnement en matière d'alimentation.

En 2017, un Belge sur deux accordait de l'importance aux circuits courts pour s'alimenter. Les marchés sont l'endroit où les Belges achètent le plus souvent leurs produits alimentaires en circuits courts (65 %). Suivent ensuite les fermes (38 %), les magasins de proximité (28 %) et les supermarchés (25 %). L'incitant majeur à acheter davantage en circuits courts est le prix pour 65 % des Belges. Toutefois, les principales motivations à l'achat en circuits courts sont la santé (45 %), l'environnement (31 %) et la solidarité envers les producteurs (12 %). Au niveau des produits, les légumes (84 %), les fruits (83 %) et les pommes de terre (47 %) sont les produits les plus recherchés en circuits courts. Enfin, 63 % des Belges parcourent moins de 5 km pour acheter leurs produits alimentaires en circuits courts. Les résultats de cette enquête sont toutefois à considérer avec précaution car aucune définition de « circuit court » n'est donnée et, l'enquête aborde seulement la distance parcourue par un consommateur pour acheter en circuits courts<sup>49</sup>.

Notons que la part de l'alimentation ou articles d'épicerie dans les achats en ligne à des fins privées est passée de 10 à 16 % entre 2015 et 2017, ce qui est moins que la moyenne européenne (24 % en 2017)<sup>50</sup>.

Enfin, selon le secteur de l'industrie agro-alimentaire wallonne<sup>51</sup>, les Belges seraient de plus en plus nombreux à faire leurs courses en France qui taxe moins les boissons et l'alimentation.

En conclusion, avec une répartition dans le budget des ménages de seulement 14%, le consommateur :

- gaspille entre 15 et 25kg de nourriture par an pour un montant d'environ 300€ ;
- améliore en partie sa consommation de viande rouge, mais ne prend pas en compte d'autres aspects des recommandations diététiques (fruits et légumes, légumineuses, céréales,...) ;
- augmente sa consommation en produits bios ;
- s'approvisionne encore peu en produits locaux.

<sup>49</sup> [https://www.biowallonie.com/documentations/les-circuits-courts-en-wallonie-ou-en-sommes-nous/#\\_ftn2](https://www.biowallonie.com/documentations/les-circuits-courts-en-wallonie-ou-en-sommes-nous/#_ftn2)

<sup>50</sup> <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/home>

<sup>51</sup> <https://www.fevia.be/fr/industrie-alimentaire/chiffre-daffaires>

